

Oui, un escabeau peut tuer

Une ampoule à changer, quoi de plus banal ? Ce geste a néanmoins coûté la vie à une travailleuse...

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Le 8 octobre 2003, dans une boutique de vêtements, la gérante et une vendeuse remplacent les ampoules brûlées sur des luminaires pivotants, à une hauteur de 3,4 mètres. La première monte dans l'escabeau, alors que la seconde s'assure de la stabilité de ce dernier. Une fois cette tâche accomplie, elles s'apprêtent à changer les deux ampoules d'un puits de lumière d'une hauteur de 3,8 mètres. Les luminaires à l'intérieur des tours sont encastrés. À cet instant, une cliente se présente à la boutique. On suspend donc les travaux. Mais la gérante décide de reprendre là où elle avait laissé pendant que la vendeuse s'occupe de la cliente. L'escabeau fait face à la colonne se trouvant au centre du puits de lumière. Elle monte les marches jusqu'à la sixième, enlève le cerceau du boîtier avec un tournevis plat, retire l'ampoule brûlée, la dépose dans une boîte et visse l'ampoule neuve. L'escabeau est juste sous le luminaire. La travailleuse doit donc se pencher légèrement vers l'arrière pour exécuter la tâche. Sa position est précaire, bras au-dessus de la tête, dos arqué et cou vers l'arrière. En outre, ses chaussures à semelle plateforme ne lui facilitent pas la tâche. Le transfert de son poids lui fait soudain perdre l'équilibre. La cliente et la vendeuse entendent le bruit sourd de sa chute. La gérante gît sur le sol, étendue sur les carreaux de céramique froide. Elle

meurt à l'hôpital deux jours plus tard. Sa fille et son conjoint ne se doutaient absolument pas qu'elle risquait sa vie en travaillant dans un établissement de commerce au détail.

QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

Lorsque c'est possible, la meilleure solution est toujours de rester au sol. Les méthodes de travail permettant d'éviter le travail en hauteur doivent être enseignées. Dans le cas présent, certaines mesures auraient pu permettre l'utilisation d'une perche télescopique avec embout caoutchouté à succion. Il faut également informer les travailleurs des dangers que comporte l'utilisation d'escabeaux, bien que leur usage très courant laisse penser qu'il est inutile de recevoir une formation pour s'en servir. Il faut également s'assurer que les utilisateurs le font dans les règles de l'art, selon une méthode de travail établie.

Se servir d'un escabeau de 2,4 mètres n'est pas approprié pour atteindre une hauteur de 3,8 mètres. La gérante doit monter sur la sixième marche, alors qu'il n'est pas recommandé de se tenir

sur la sixième ou septième marche. L'escabeau doit être d'une hauteur de 91 centimètres de moins que la portée désirée. Il doit toujours être installé de manière à permettre de travailler devant soi et non au-dessus de sa tête et encore moins vers l'arrière. Le centre de gravité du travailleur doit se situer à l'intérieur des montants de l'escabeau. Par ailleurs, les montants doivent être entièrement ouverts pour assurer sa stabilité et être posés directement sur le sol. Enfin, toute circulation autour de l'escabeau doit être interdite.

Un autre accident mettant également en cause un escabeau est survenu en avril 2004. Un technicien de scène débranchait des fils électriques situés sur la structure de support d'éclairage de la scène, à trois mètres du sol. Il était grimpé sur un escabeau, lui-même monté sur une plateforme à roulettes, facilitant ainsi ses déplacements latéraux. Sa chute a été fatale. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Notre personne-ressource : André Turcot, ingénieur à la Direction de la prévention-inspection de la CSST.



Illustration : Ronald Dufresne